



REGLES PARTICULIERES CHAMPIONNAT DE FRANCE SUPERMOTARD PRESTIGE

ARTICLE 1 - EPREUVE

La FFM met en compétition pour l'année 2012 le Championnat de France SUPERMOTARD.

Un titre de Champion de France sera attribué à l'issue de la saison dans les catégories suivantes :

- PRESTIGE
- SUPERQUADER
- S3 : 125 2T et 250 4T
- TROPHEE VETERANS (+ 38 ans)

La Commission de Motocross se réserve le droit d'adapter le règlement en fonction de l'évolution du Championnat et de modifier le calendrier.

Tout changement ou modification décidé par le Jury de l'épreuve devra être affiché avant les séances d'essais libres.

ARTICLE 2 - PILOTES ADMIS & MOTOS ADMISES

Sont admis les pilotes titulaires d'une licence nationale ou internationale délivrée par la FFM pour la saison 2012. Les pilotes licenciés FFM de nationalité étrangère devront répondre aux modalités de l'Article 6.2 du Règlement Général Motocross (aucun point ne leur sera attribué).

- ⇒ Catégorie Prestige : Les épreuves sont ouvertes à tout type de motocyclette solo de 350cc à 750cc, monocylindre ou bicylindre et répondant aux normes de sécurité imposées par le règlement technique de la FFM.
- ⇒ Catégorie S3 : Les épreuves sont ouvertes à tous types de motocyclettes solo 125 2 temps et 250 4temps **à partir de 13 ans.**
- ⇒ Catégorie Superquader : les épreuves seront ouvertes aux quads dont les cylindrées sont de 250cc à 450cc pour les moteurs 2 temps et 4 temps monocylindre et bicylindre.
- ⇒ Catégorie « Illimited » : les épreuves sont ouvertes à tous types de motocyclettes solo de 250cc à 750cc. Licences NCB uniquement ou à la journée hors championnat.

Tout pilote mineur devra être obligatoirement accompagné d'une personne représentant légal ou mandaté, titulaire d'une licence FFM en cours de validité, au minimum de catégorie LAP (assistant pilote).

Tout responsable de Team devra être titulaire d'une licence FFM en cours de validité, au minimum de catégorie LAP (assistant pilote).

ARTICLE 3 - DEMANDES D'ENGAGEMENT

Les pilotes devront faire leur demande d'engagement sur le site internet de la FFM. Les pilotes n'ayant pas internet devront prendre contact avec le secrétariat Motocross de la FFM.

Voir Article 7 du Règlement Général Motocross.

Les droits d'engagement s'élèvent à :

- 90 € pour les épreuves du Championnat S3
- 120 € pour les épreuves du Championnat de France Prestige et Superquader, frais de transpondeurs inclus.

La FFM reversera au club organisateur 102 € par engagement en Prestige et Superquader et 72 € en S3.

Les pilotes s'engageant pour la totalité d'un cycle d'épreuves de Championnat Supermotard devront joindre à leur premier bulletin d'engagement tous les droits. Tout engagement incomplet ne sera pas pris en compte.

Les engagements reçus après la date de clôture, **15 jours avant l'épreuve**, et au plus tard le lundi précédant la manifestation seront fixés à :

- 150 € pour les catégories Prestige et Superquader.
- 120 € pour la catégorie S3.

Les pilotes souhaitant déclarer forfait devront se référer à l'Article 7 du Règlement Général Motocross.

Tout pilote ayant pris part à une séance d'essai ne pourra prétendre au remboursement du droit d'engagement.

Dans tous les cas les engagements reçus après la date de clôture pourront être refusés par la FFM.

Les organisateurs recevront 21 jours avant l'épreuve 50% du montant des engagements des pilotes. Le solde sera perçu dès réception du rapport du délégué de l'épreuve ou au moins dans le mois suivant la manifestation.

Par le fait d'apposer sa signature sur le bulletin d'engagement, le pilote accepte en intégralité les prescriptions du code sportif de la FFM, du règlement général motocross, de ce règlement et du règlement particulier de chaque épreuve.

Les doubles montes sont interdites.

ARTICLE 4 - VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Tous les pilotes participants au Championnat de France, quelle que soit la catégorie, devront se présenter au contrôle administratif qui sera ouvert le vendredi de 14h00 à 20h00 et le samedi de 7h30 à 10h30.

Aux vérifications administratives, le secrétariat assurera le contrôle :

- Des licences FFM 2012
- De la confirmation d'engagement
- Du contrôle du permis de conduire ou du CASM.

A l'issue du contrôle les pilotes se verront remettre 5 laissez-passer :

- Avec accès stand panneauteurs et mécaniciens : 1 pilote, 2 mécaniciens avec licence LAP ou licence pilote.
- Sans accès piste : 2 accompagnateurs.

Il devra être mentionné sur les laissez-passer les catégories pour lesquelles le pilote est régulièrement inscrit et la spécialité.

Le chronométrage de l'ensemble du Championnat se fera par transpondeurs. Les pilotes devront respecter l'Article 5 Alinéa 6 du Règlement Général Motocross.

ARTICLE 5 - VERIFICATIONS TECHNIQUES

Les opérations de vérifications se dérouleront à partir du vendredi de 14h00 jusqu'à 20h00 et le samedi de 8h30 à 10h45:

Seront vérifiés :

- Contrôle du casque homologué.
- Contrôle de la tenue du pilote combinaison (cuir ou kevlar homologué FIM, conforme au règlement des courses sur route) bottes et gants en cuir et protection dorsale obligatoire.
- Charlotte obligatoire pour les cheveux longs.

Lors du contrôle technique, chaque coureur doit présenter une moto sous son nom et numéro. Quant au second motocycle il y a deux possibilités :

- Un coureur peut présenter, au contrôle technique, une seconde moto sous son nom et numéro.
- Une équipe ou un groupe de coureurs peut présenter, au contrôle technique, une seconde moto dans l'éventualité qu'elle soit utilisée par plusieurs coureurs, à condition que la moto ait été marquée sous les

noms et numéros des coureurs. Dans ce cas, l'équipe qui présente la moto doit indiquer au contrôleur technique, les noms et numéros des coureurs ayant le droit d'utiliser cette machine.

- Contrôle apparent de la marque et de la catégorie d'engagement.
- Caractéristiques de la moto.
- Numéro de course, 3 plaques :
 - Fond blanc numéros noirs : Prestige
 - Fond noir numéros blancs : 125cc 2T
 - Fond vert numéros blancs : 250cc 4T
- Les 3 plaques numéros seront de dimensions 210 mm x 210 mm minimum et les numéros de 120 mm minimum de hauteur, les chiffres doivent être lisibles. Seule la publicité du promoteur sera autorisée sur la plaque frontale. Un bandeau de 5 cm à la base des plaques latérales sera réservé aux partenaires du pilote.
- Présence du dispositif de sécurité sur les fixations des plaquettes de freins (goupille ou contre-écrou).
- Freinage apparent des boulons de fixations des étriers de freins.
- Freinage apparent des bouchons de remplissages d'huiles et d'eau ainsi que des trappes de vidange.
- Présence d'une protection sur la barre transversale du guidon. Présence d'une protection sur les brides de fixation pour un guidon ne possédant pas de barre transversale. Les extrémités du guidon devront être bouchées ainsi que les poignées.
- Présence d'un ou plusieurs récupérateurs d'huile étanches même lorsque la moto est couchée, d'une capacité minimum de 0,5 litre correctement fixés ou pour les 4 temps un recyclage fermé ;
- Un ou plusieurs récupérateurs vides à chaque départ, étanches même lorsque la moto est couchée, doivent être prévus pour l'eau du radiateur et la mise à l'air libre du réservoir d'essence (clapet anti-retour du bouchon de réservoir insuffisant).
- Un carénage de récupération ou sabot moteur englobant, permettant de recueillir une partie de la capacité de l'huile moteur sera installé sous le bloc.
- Cache chaîne du pignon de sortie de boîte obligatoire.
- Les repose-pieds doivent être **OBLIGATOIREMENT** protégés, ainsi que toutes les parties saillantes de la machine, (pour éviter tout contact direct avec la piste).
- Les seuls liquides de refroidissement autorisés seront de l'eau ou de l'eau mélangée à de l'alcool éthylique.
- Les pneumatiques utilisés ne doivent pas présenter plus de 0,8mm de creux au centre du pneu avant ou arrière (pneus type cross et enduro interdits). Le retaillage des pneus est autorisé.
- Des couvertures chauffantes pourront être installées en pré-grille ainsi que sur la grille de départ.
- Deux motos seront régulièrement plombées par le Commissaire Technique au niveau du cadre.
- Contrôle du niveau sonore : Formule 2m max. Le niveau sonore ne devra pas excéder 117db (115db + 2db).
- **"Toutes les machines doivent être alimentées par du carburant sans plomb, conforme aux spécifications de la FIM".**
- .
- Présence d'un coupe circuit.
- Sur décision du jury de l'épreuve, des contrôles de cylindrées et de carburant pourront être effectués.
- Pour la catégorie « Illimited », les roues peuvent être d'une dimension de 19 pouces ou 21 pouces avec des pneus trail. Les dessins ne devront pas être de plus de 8mm de profondeur.

Si lors d'un contrôle de cylindrée décidé par le jury, il s'avère que la moto est conforme, la FFM participera aux frais occasionnés par ce contrôle (40 € pour les 2 T et 60 € pour les 4 T).

UN PILOTE REFUSÉ AU CONTROLE DE BRUIT POURRA REPRESENTER SA MACHINE 2 FOIS. S'IL NE SATISFAIT PAS AU 3^{EME} CONTROLE, IL SERA EXCLU PAR LE DIRECTEUR DE COURSE ET SON ENGAGEMENT NE LUI SERA PAS REMBOURSE.

Une moto jugée trop bruyante ou dangereuse en course ou pendant les essais sera arrêtée par le directeur de course (ex : une moto qui perd son silencieux).

Le Commissaire Technique en chef a le droit de regarder et de contrôler toutes pièces du motocycle à n'importe quel moment de la manifestation :

1/ Pendant l'épreuve, les motocycles pourront être examinés pour s'assurer qu'aucun élément ou pièce marqué n'ont été changé et ceci à n'importe quel moment de la manifestation. Dans ce cas, le pilote ne pourra pas prendre le départ et sera refusé en pré-grille.

2/ A l'issue de l'épreuve, les contrôleurs techniques vérifieront si aucune irrégularité n'a été commise.

3/ Sanctions :

- | | |
|--|-------------------------------|
| a) absence de pièces marquées : | Disqualification de la course |
| b) intervention mécanique pendant le ou les tours de chauffe | Départ fond de grille |

Les caméras seront autorisées seulement pour les essais libres.

ARTICLE 6 - CIRCUIT

a) Longueur

Une piste doit avoir une longueur de 400 mètres minimum.

b) Largeur

Une piste doit avoir une largeur au point le plus étroit de 6 mètres minimum utilisable à l'exception du premier virage qui doit avoir une largeur de 8 mètres minimum utilisable et une courbure, permettant au premier tour, le passage des concurrents sans provoquer d'encombrement.

c) Espace vertical

L'espace vertical libre entre la piste et tout obstacle au-dessus de cette dernière doit être de 3m minimum.

d) Difficultés

Les sauts ne sont acceptés que sur les parties naturelles. Les zones d'appel ou de réception doivent être situées à une distance de 15 mètres minimum d'une zone bitumée.

1 ou 2 tables minimum de la largeur de la piste, plusieurs trajectoires seront acceptées avec doubles traces sur la partie terre.

Les sauts multiples (doubles bosses, triples bosses, vagues ou whoops) sont interdits.

e) Nombre maximum de participants

Le nombre maximum de pilotes admis en même temps sur une piste est de 12 pour une piste de 400 mètres, plus 2 pilotes par 100 mètres avec un maximum de 32 participants pour les solos et de 10 quads pour une piste de 400 mètres, plus 2 quads par 100 mètres avec un maximum de 24 participants. Pour les essais libres ou chronométrés ce nombre peut être augmenté de 20%.

ARTICLE 7 - PROCEDURE DE DEPART

La grille de départ sera de type décalé ; 1^{er} virage à gauche, pôle à droite ; 1^{er} virage à droite, pôle à gauche.

Deux motos pourront être utilisées par le pilote.

Dans le cas où une machine régulièrement mise en pré grille ne pourrait démarrer, son pilote pourra prendre sa seconde machine qui aura préalablement été amenée dans un parc situé à proximité de la pré-grille. Cette manœuvre est possible avant la fin des tours de chauffe, le pilote concerné devra alors se positionner en dernière place sur la ligne de départ.

- H moins 5mn : Fermeture de la pré grille.

- H moins 0mn : plus aucun pilote ne sera admis au départ. Un officiel situé en sortie de celle-ci, doit interdire l'accès à la piste en présentant un drapeau ou un signal lumineux rouge.

Depuis le départ des tours de chauffe à la fin de la course les pilotes qui retournent au parc coureurs avec leur moto ne peuvent plus reprendre la course et sont considérés comme ayant abandonné.

A partir de ce moment sur instruction de la direction de course, évacuation de la grille de départ de toutes les personnes non accréditées et l'officiel situé en sortie de la pré-grille doit signaler l'autorisation de l'accès à la piste en présentant un drapeau ou un signal lumineux vert.

Pour les finales, dans les 5 minutes précédant l'heure de départ, sur instruction de la direction de course, les pilotes devront se tenir prêts à quitter la pré grille et à amener leur moto sur la grille de départ pour la présentation. Durant cette période la mécanique est autorisée jusqu'au départ du ou des tours de chauffe. Ce ou ces tours de chauffe sont obligatoires pour prendre le départ depuis la grille.

A l'issue du (ou des) tour(s) de chauffe, un officiel situé devant la première ligne de départ présente un drapeau rouge tenu levé jusqu'au placement de tous les pilotes au centre de leur place sur les lignes de départ. Le feu doit être allumé au rouge.

Dès qu'un pilote a rejoint son emplacement sur la grille de départ ou entame son deuxième tour, dans le cas de plusieurs tours de chauffe, l'officiel situé en sortie de la pré-grille doit interdire l'accès à la piste en présentant un drapeau ou un signal lumineux rouge. Le pilote qui a rejoint son emplacement ne pourra plus le quitter sous peine de départ en fond de grille.

Les pilotes qui regagnent la zone mécanique doivent attendre que l'officiel situé en sortie de celle-ci signale, à l'aide d'un drapeau ou un signal lumineux vert, l'autorisation de l'accès à la piste.

Chaque ligne de départ doit être identifiée par un numéro inscrit sur des panneaux tenus levés par des juges de lignes. Ces officiels doivent être positionnés du même côté et aux extrémités de chaque ligne et lorsqu'une ligne est complète, le juge de cette ligne doit baisser son panneau.

A partir du moment où un pilote a rejoint son emplacement sur la grille de départ, le Directeur de Course peut demander au juge de ligne, situé après la dernière ligne, de présenter un drapeau rouge pour interdire l'accès à la grille aux pilotes retardataires. A ce signal les autres juges de lignes peuvent baisser leur panneau même si leur ligne est incomplète.

Les pilotes qui ne sont pas sur la grille de départ à ce moment doivent partir depuis le fond de la grille.

Une fois que les pilotes sont placés soit sur la grille de départ, soit en fond de grille, soit dans la zone mécanique, le juge de ligne situé après la dernière ligne présente un drapeau vert.

Si un pilote positionné sur la grille rencontre un problème, il doit rester sur sa machine et lever le bras. A ce signal le juge de sa ligne doit relever son panneau et le juge de ligne placé après la dernière ligne doit relever le drapeau rouge pour signaler l'incident au Directeur de Course.

Le pilote doit attendre les instructions du Directeur de Course pour quitter sa place et se rendre en zone mécanique.

Lorsque tous les pilotes sont placés et que le drapeau de fond de grille est vert le départ doit être donné de la façon suivante :

- Les machines doivent être arrêtées, moteur en marche et les conducteurs doivent avoir leurs mains sur les poignées du guidon.
- L'officiel situé sur le bord de la piste devant la première ligne retire le drapeau rouge. Dès qu'il est en position de sécurité, le starter éteindra le feu rouge (l'extinction du feu rouge donne le départ). En cas de problème pour l'allumage des feux, un drapeau rouge sera agité et un panneau «départ retardé» sera présenté. Le Directeur de Course indiquera aux concurrents le nouveau mode de départ (feu ou drapeau national) et décidera s'il y a lieu de redonner un tour de chauffe.
- Sur instruction du Directeur de Course, les officiels situés en sortie de la zone mécanique signaleront à l'aide d'un drapeau ou un signal lumineux vert, l'autorisation de l'accès à la piste.
- Tout départ anticipé sera sanctionné d'un «Stop and go» de 5 secondes qui sera effectué sur une aire située près de la ligne de départ. Le pilote concerné, à partir du moment où la direction de course lui aura signifié à l'aide d'un panneau «Stop and go» associé à son numéro de course, aura trois tours pour rejoindre cet emplacement. Le non-respect de cette clause entraînera la disqualification immédiate du pilote.

ARTICLE 8 - ARRET D'UNE COURSE

Dans le cas d'un arrêt de course pendant les deux premiers tours du temps réglementaire, elle sera entièrement recommencée. Les coureurs se rendront directement en pré grille et un nouveau départ sera donné dès que la piste est libre.

Dans le cas d'un arrêt de course pendant les premiers 50% du temps réglementaire, elle sera entièrement recommencée. Les coureurs se rendront directement au parc-coureurs et un nouveau départ sera donné au minimum 30 minutes après l'arrêt de course. S'il est impossible de redonner le départ de course, il n'y aura pas de point attribué pour le Championnat.

Dans le cas d'un arrêt de course après que plus de 50% du temps réglementaire soit écoulé, celle-ci sera considérée comme terminée. L'ordre d'arrivée des pilotes sera déterminé par le classement des coureurs lors du tour précédent le drapeau rouge.

ARTICLE 9 - DEROULEMENT DES EPREUVES POUR LA CATEGORIE PRESTIGE

Des essais chronos qualificatifs auront lieu à chaque épreuve.

- SEANCES D'ESSAIS :

Le samedi, auront lieu les séances d'essais libres et les qualifications pour les finales du Championnat de France Prestige.

- ESSAIS CHRONOMETRES :

Pour les pilotes qualifiés pour les finales, une séance d'essais chronométrés de **20 minutes** sera organisée le samedi après midi. Cette séance servira à déterminer les places de chaque pilote sur la grille de départ pour les 3 finales.

- WARM UP :

Pour les pilotes qualifiés pour les finales, un Warm up sera organisé le dimanche matin ; il sera suivi de la super pole.

- SUPER POLE :

Les quatre meilleurs pilotes des essais chronométrés seront dirigés dès la fin du warm up vers la grille de départ pour la Super Pôle, sans revenir au parc mécanique ou au paddock. Le parc mécanique sera fermé 2mn avant la fin du temps réglementaire des essais chronos.

Les pilotes s'élanceront individuellement de la grille de départ pour réaliser deux tours de piste dont uniquement le deuxième sera chronométré. Le résultat de cette séance déterminera l'emplacement de ces pilotes sur la première ligne de la grille de départ. Ces pilotes auront le choix de leur place sur la 1^{ère} ligne à chaque manche.

- PRESENTATION DES PILOTES :

Avant le départ de chaque finale une présentation obligatoire pour les pilotes sera organisée sur la grille de départ.

- FINALES :

Les pilotes « Prestige, Challenger et promotion » disputeront 3 finales dans leur catégorie.

ARTICLE 10 – CLASSEMENT D'UN CHAMPIONNAT DE MARQUES

En fin d'année, un classement de marques sera attribué (uniquement pour la catégorie Prestige).

ARTICLE 11 - CLASSEMENT

Pour être classé et marquer des points, un pilote devra franchir la ligne d'arrivée sous le drapeau à damiers et avoir accompli au minimum 75% du nombre de tours effectués par le pilote déclaré vainqueur.

Pour chaque finale des catégories Prestige le barème des points attribués sera le suivant :

1 ^{er}	45 points	11 ^{ème}	30 points	21 ^{ème}	20 points	31 ^{ème}	10 points
2 ^{ème}	42 points	12 ^{ème}	29 points	22 ^{ème}	19 points	32 ^{ème}	9 points
3 ^{ème}	40 points	13 ^{ème}	28 points	23 ^{ème}	18 points	33 ^{ème}	8 points
4 ^{ème}	38 points	14 ^{ème}	27 points	24 ^{ème}	17 points	34 ^{ème}	7 points
5 ^{ème}	36 points	15 ^{ème}	26 points	25 ^{ème}	16 points	35 ^{ème}	6 points
6 ^{ème}	35 points	16 ^{ème}	25 points	26 ^{ème}	15 points	36 ^{ème}	5 points
7 ^{ème}	34 points	17 ^{ème}	24 points	27 ^{ème}	14 points	37 ^{ème}	4 points
8 ^{ème}	33 points	18 ^{ème}	23 points	28 ^{ème}	13 points	38 ^{ème}	3 points
9 ^{ème}	32 points	19 ^{ème}	22 points	29 ^{ème}	12 points	39 ^{ème}	2 points
10 ^{ème}	31 points	20 ^{ème}	21 points	30 ^{ème}	11 points	40 ^{ème}	1 point

En cas d'ex æquo le résultat de la deuxième manche sera prépondérant.

Le classement du Championnat de France Prestige sera obtenu par addition des points marqués sur la totalité des finales. **Pour participer à la finale du Championnat Prestige à La Réunion, les 28 premiers pilotes du classement général provisoire de la dernière épreuve devront avoir effectué toutes les**

épreuves du Championnat. Toute non participation sera examinée par la Commission de Motocross et le GT/SM.

ARTICLE 12 - PODIUM

Un classement de la journée, sera établi en additionnant les points acquis à l'issue des finales. Les trois premiers pilotes de chaque catégorie devront être présents au podium pour la remise des coupes, immédiatement après l'arrivée de la 3^{ème} finale de leur catégorie. (tenue correcte exigée)

ARTICLE 13 - PRIX D'ARRIVEE

Prestige :

1 ^{er}	250 €	6 ^{ème}	80 €	11 ^{ème}	55 €
2 ^{ème}	230 €	7 ^{ème}	75 €	12 ^{ème}	50 €
3 ^{ème}	200 €	8 ^{ème}	70 €	13 ^{ème}	45 €
4 ^{ème}	150 €	9 ^{ème}	65 €	14 ^{ème}	40 €
5 ^{ème}	120 €	10 ^{ème}	60 €	15 ^{ème}	35 €

Total par finale 1 525 € soit pour les 3 finales 4575 €

ARTICLE 14 - CONTROLE DES EPREUVES

La Commission Nationale de Motocross désignera un Délégué, un Directeur de Course, un Directeur de Course Adjoint, un Commissaire Technique National et le Comité de Chronométrage désignera une équipe officielle de chronométreurs. Le secrétariat du jury sera assuré par le GT/SM.

2 aides chronométreurs et 2 Commissaires Techniques adjoints seront fournis par le club en complément de cet effectif. Les frais de ces officiels seront à la charge du club.

ARTICLE 15 - PUBLICITE

Un espace de 5cm sur la partie haute de la plaque frontale et sur toute sa largeur devra être laissé libre pour apposer la publicité du partenaire.

ARTICLE 16 - RECLAMATION

Les réclamations doivent être déposées par écrit auprès du Directeur de Course accompagnées d'un chèque de 75 €.

Pour les réclamations nécessitant un démontage moteur un deuxième chèque de 75 € pour le démontage d'un moteur 2 T et 150 € pour le démontage d'un moteur 4 T devra être remis.

Une réclamation doit être déposée :

- Avant le commencement des opérations de vérification pour une réclamation contre la distance annoncée pour un parcours ou pour l'une des clauses figurant au règlement particulier.
- Immédiatement après la fin des opérations de vérification pour une réclamation contre une décision prise par un commissaire technique ou tout ce qui concerne le pesage ou les vérifications et la qualification des concurrents.

Dans la demi-heure qui suit l'affichage des résultats pour une réclamation contre :

- Une décision prise par un officiel de la course.
- Une erreur ou une irrégularité commise au cours de la compétition par un concurrent ou un assistant.
- Le classement d'une course.

Conduite en course : Il est interdit de couper le parcours. Un pilote qui rentre au parc pendant la course est considéré comme ayant abandonné et ne peut plus reprendre la compétition. Un pilote ayant un comportement dangereux au cours d'une épreuve, pourra être sanctionné par le Jury ou le délégué par sanction immédiate.

Sécurité : Le Directeur de Course ou le délégué apprécieront en fonction des conditions climatiques du nombre de tours de chauffe nécessaire.

En cas de conditions météorologiques défavorables (pluie) le Directeur de Course peut autoriser le changement des pneumatiques avant un départ, mais cette opération doit s'effectuer sur la grille de départ. Tout retour au paddock ou dans la zone mécanique sera sanctionné et le pilote sera disqualifié.

La séance de dédicace et le briefing sont obligatoires.